

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
de Haute-Normandie

**Décision n° 16370 du 1<sup>er</sup> août 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la région de gendarmerie de Haute-Normandie**

NOR : INTJ1316092S

Le commandant de la région de gendarmerie de Haute-Normandie,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 2177 du 29 janvier 2013 (NOR : INTJ1300411S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> septembre 2013:

Robillard, Frédéric	Nigend : 146 955	Numéro de livret de solde : 8 004 693
---------------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> septembre 2013:

Foliot, Delphine	Nigend : 189 251	Numéro de livret de solde : 8 039 133
Maniere, Catherine	Nigend : 189 903	Numéro de livret de solde : 8 035 191
Descaves, Thibault	Nigend : 226 243	Numéro de livret de solde : 8 084 365

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> septembre 2013:

Motte, Nicolas	Nigend : 231 301	Numéro de livret de solde : 8 085 213
Pelat, Jérôme	Nigend : 189 195	Numéro de livret de solde : 8 039 079
Weber, Aurélien	Nigend : 196 910	Numéro de livret de solde : 8 053 268
Sampeur, Guillaume	Nigend : 234 093	Numéro de livret de solde : 8 086 345
Simon, Jean-François	Nigend : 217 224	Numéro de livret de solde : 8 070 596
Traineau, Nicolas	Nigend : 219 363	Numéro de livret de solde : 8 071 960

Fait le 1<sup>er</sup> août 2013.

*Le colonel, commandant la région  
de gendarmerie de Haute-Normandie,*  
D. MORÉE